

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 février 2020

Président : Mr. VANDENABEELE Eddie, Maire

Étaient présents : Mr. MERMET Laurent, Mr CATHELAIN Raymond, Mr. BENESY Jérôme, Mme PAPINEAU Dominique, Mr CHILLIARD Patrice, Mr DOMARD Jimmy

Absents excusés : Mme CADOPPI Patricia, Mme Annie LEFRANC, Mr BALLERY Denis
Pouvoirs de Mme LEFRANC à Mr VANDENABEELE
Mr. BALLERY à Mr. MERMET

Absents: Mme BLED Myriam, M. MOREL Franck

ORDRE DU JOUR

- *Travaux sécurité voiries*
- *Adhésion de la Communauté de Communes*
- *Rénovation façade : subvention*
- *Voyage scolaire : subvention*
- *Projet : antenne Orange*
- *Questions diverses*

1° TRAVAUX SECURITE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer la barrière en haut de la rue du Chapron, et présente un devis de la société CLOTURE ENVIRONNEMENT d'un montant de 1.790,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter le devis de la société CLOTURE ENVIRONNEMENT.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

2° ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'EPTÉ, AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA VIOSNE ET AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROGRAMMATION DE GESTION ET DE REALISATION DU MARAIS DU RABUAIS

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Sablons et notamment sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 juin 2019 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat mixte du Bassin de l'Epte, au Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée de la Viosne et au Syndicat Intercommunal de programmation, de gestion et de réalisation du marais du Rabuais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-27,

Considérant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur ces adhésions ; à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat mixte du bassin de l'Epte, au Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée de la Viosne et au Syndicat Intercommunal de programmation de gestion et de réalisation du marais du Rabuais,

3° SUBVENTION RENOVATION FACADE

Dans le cadre de l'opération de rénovation des façades mise en place par la Communauté de Communes des Sablons, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, être en possession des certificats de conformité suite aux travaux effectués sur la façade de la propriété de Mme CHAMPSPIERRE au 44 rue du Général de Gaulle.

Monsieur le Maire, précise, qu'une délibération a été prise lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2018, stipulant le versement d'une subvention de 500,00 € aux habitants qui effectuerai une rénovation entrant dans le projet mis en place par la Communauté de Communes des Sablons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 500,00 € à Mme CHAMPSPIERRE.

S'ENGAGE à inscrire la présente subvention au budget 2020.

4° SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE CE1-CE2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une classe primaire partira en classe de découverte au moi de mai 2020. Selon les effectifs de la classe, 14 enfants de la commune sont concernés par ce voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 2.100.00 € soit 150,00 € par enfant à la coopérative scolaire pour le financement de la classe de découverte.

S'ENGAGE à inscrire la présente subvention au budget 2020.

Le Conseil Municipal,

5° PROJET : ANTENNE ORANGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, avoir reçu un dossier d'informations pour un projet d'installation d'un relais de radiotéléphonie Orange Ce projet a pour but de permettre une couverture 3G et 4G.

Le Conseil Municipal décide d'étudier le dossier.

Valdampierre, le 19 février 2020

Le Maire,

<i>VANDENABEELE Eddie</i>	<i>BLED Myriam</i>	<i>MERMET Laurent</i>
<i>CATHELAIN Raymond</i>	<i>CHILLIARD Patrice</i>	<i>LEFRANC Annie</i>
<i>MOREL Franck</i>	<i>CADOPPI Patricia</i>	<i>DOMARD Jimmy</i>
<i>PAPINEAU Dominique</i>	<i>BENESY Jérôme</i>	<i>BAILLERY Denis</i>